

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 décembre 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Patrick TROGLIA**

**N° 49**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020  
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Kernavélo - demande de subvention**

**L'association KERNAVELO assure la promotion et le développement de l'usage du vélo et met en place tous les ans des animations : elle sollicite une subvention pour mettre en place son programme d'actions 2020.**

L'association KERNAVELO, membre de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUBICY) déclarée en Préfecture le 3 mars 2014 a pour objet de :

- Promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement et d'améliorer la sécurité des déplacements ;
- D'étudier avec les organismes locaux ou nationaux les aménagements et services destinés aux cyclistes ou favorisant l'intermodalité ;
- De contribuer à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire pour veiller à la prise en compte des modes de déplacements actifs.

Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues en 2020 par cette association :

- Challenge « Au boulot à vélo » ;
- Animations lors de la semaine européenne de la mobilité ;
- Animations vélo-école adultes ;
- Opération de sensibilisation « Cyclistes, brillez ! ».

Pour mener à bien, ces différentes actions, l'association sollicite une subvention.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 2 011€ à l'association KERNAVELO (imputation budgétaire : 6574.510) au titre de l'année 2020.